|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **AVENANT AU MANDAT DE VENTE** | **N° 6 708** **DU 07/11/2022** |

Adresse du bien à vendre : 117 rue de la Barre 46000 CAHORS

Descriptif : Cahors, centre ville, proche toutes commodités, immeuble de rapport comprenant :- Rez-de-chaussée : local commercial actuellement loué 402€ (bail du 05.12.2007)- 1er étage : appartement 2 pièces d'environ 34m² à restaurer entièrement (isolation, électricité, chauffage, cuisine et salle d'eau).- 2ème étage : appartement 2 pièces d'environ 34m² comprenant une entrée, une salle d'eau wc, une cuisine avec balcon, un séjour et une chambre. Actuellement loué 380€ + 35€ de charges (bail non meublé du 29.08.2022)- 3ème étage : T1 bis d'environ 24m² (30m² surface au sol) comprenant une cuisine, un salon avec chambre, une salle d'eau/wc. Etait loué 295€ + 25€ de charges.Cave voutée en sous-sol et cave d'environ 20m² au rez-de-chaussée d'un autre immeuble.

|  |  |
| --- | --- |
| **Mandant** | **Mandataire** |
| **Indivision BOYER****Monsieur BOYER Dominique**74 rue Anatole France 46000 CAHORS | **Immobilier Quercy Transactions** au capital de 7.780€ RC 4332059293, place Jean-Jacques Chapou (place de la Cathédrale) - 46000 CAHORSCarte professionnelle n° CPI 4601 2016 000 006 153avec substitution au profit de toute agence du Groupement Immobilier Lot Dordogne Corrèze |

Les parties ont signé le mandat de vente, inscrit au registre des mandats, dont la date et le numéro sont rappelés ci-dessus, ainsi que l'adresse du bien à vendre. Aux termes de ce mandat, chaque partie s'est engagée à informer l'autre partie de tout élément pouvant modifier les conditions de vente, notamment en matière de prix. En conséquence, les parties conviennent de modifier le prix des biens à vendre, et le cas échéant, certains éléments secondaires du mandat, à l'exclusion de toutes modifications des caractéristiques essentielles du mandat (sa durée, ... ).

Nouveau prix de vente :

Le nouveau prix demandé - hors rémunération du mandataire - est de **128 000 € (CENT VINGT-HUIT MILLE EUROS)**, payable au plus tard le jour de la signature de l'acte définitif.

Rémunération du mandataire à charge acquéreur :

En cas de réalisation de l'opération avec un acheteur présenté par le mandataire ou un mandataire substitué, le mandataire aura droit à une rémunération fixée à 10 200 € (DIX MILLE DEUX CENTS EUROS) TVA comprise, **à la charge de l'acquéreur**.

Ces modifications entrent en vigueur à la date de signature du présent avenant qui devra être annexé au mandat d'origine.

Fait, à Cahors le 23 juin 2023 en double exemplaire dont l'un est remis au mandant qui le reconnaît.

|  |  |
| --- | --- |
| **Le mandant**signature précédée de la mention manuscrite"lu et approuvé bon pour avenant au mandat d'origine" | **Le mandataire**signature précédée de la mention manuscrite"lu et approuvé avenant au mandat d'origine accepté" |
|  |  |